

**Commune d'Ambares et Lagrave - Opération urbaine collective -
Etude pré - opérationnelle sur le commerce ambarésien**

Entre :

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, M. Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du ,

Et

La Commune d'Ambares et Lagrave, domiciliée 18, Place de la Victoire, 33440 Ambares et Lagrave, représentée par son Maire, Monsieur Michel Lhéritié,

Il est dit et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'étude réalisée en mars 2009, sur l'état des lieux de l'équipement commercial de l'agglomération bordelaise avec le concours des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et de l'A'urba, a été l'occasion d'amorcer entre l'Etablissement communautaire, les Chambres consulaires et l'A'urba une collaboration en vue de la définition et de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme commercial. Cette collaboration permet de poursuivre la réflexion dans le cadre de la Conférence Permanente d'Urbanisme Commercial (CPUC), lieu d'échanges informel et de concertation.

Ces travaux ont conduit la Communauté Urbaine à l'adoption d'une charte d'urbanisme commercial dont l'un des axes prioritaires est le commerce de proximité. Le développement de ce dernier, soutenu par l'Etat à travers les fonds FISAC, est au cœur de l'étude pré opérationnelle que la commune d'Ambares et Lagrave a sollicité avant la réalisation de travaux dans le centre ville qui permettront le développement de ce type de commerce.

La Communauté Urbaine de Bordeaux entend soutenir cette démarche au regard de l'intérêt qu'elle présente pour la définition et la mise en œuvre de sa politique d'urbanisme commercial.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au financement de l'étude pré opérationnelle à l'Opération Urbaine Collective lancée par la commune de Ambares et Lagrave dont l'objectif est de faire un état des lieux des commerces ambarésiens, ainsi que des propositions quant à la redynamisation commerciale de la commune.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET CONTENU DE L'ETUDE PRE OPERATIONNELLE

- **L'objectif général de l'étude** pré opérationnelle sollicitée par la commune vise, sur la base d'un diagnostic précis à définir des stratégies d'aménagement commercial et des stratégies en réponse aux problématiques commerciales actuelles.
- Le contenu de l'étude comprendra les objectifs opérationnels poursuivis, la durée de l'étude et la définition du comité de pilotage chargé du suivi de l'étude.

- **Objectifs opérationnels :**

- Phase 1 : diagnostic :

- Il s'agira d'actualiser et compléter les données issues du diagnostic réalisé en 2009 par la CCIB, la Chambre des Métiers et d'Artisanat de la Gironde à la demande de la Communauté Urbaine, étude portant sur le développement commercial de la presqu'île d'Ambes incluant la ville d'Ambares et Lagrave.

- Phase 2 : définition de la stratégie d'aménagement commercial et programme d'actions :

- L'objectif est de donner une vision prospective d'un schéma d'aménagement et de développement commercial pérenne pour la commune d'Ambars et Lagrave. Cela passe par la définition de stratégies de développement commercial sur les sites identifiés, la prise en compte des problématiques actuelles des commerçants, le suivi d'outils de veille commerciale et l'élaboration d'un calendrier récapitulatif global des actions préconisées et retenues.

- Un comité de pilotage présidé par le maire se réunira régulièrement pour s'assurer du respect du calendrier et du contenu.

ARTICLE 3 : PERIMETRE DE L'ETUDE :

Le diagnostic de l'état du commerce ambarésien doit permettre une réflexion sur l'ensemble de la commune, et plus particulièrement les quartiers comptant des commerces, mais également les quartiers susceptibles d'en accueillir dans le futur, soit :

- le centre-ville renforcé par l'urbanisation liée à la ZAC,
- le quartier de la Gorp,
- le quartier de Lagrave,
- le quartier des Erables,
- le parc d'activités de Beauséjour.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION

Le coût global de l'étude préopérationnelle qui est réalisée par la CCIB est estimé à 20 000 €, et la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à contribuer au financement de celle-ci envers la commune d'Ambares et Lagrave à hauteur de 4 000 €, conformément à son engagement formulé dans le contrat de co développement 2009-2011, fiche n°21 auquel elle a souscrit.

ARTICLE 5 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

Eu égard à l'intérêt communautaire que présentent ces travaux pour notre établissement, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à verser à la commune de Ambares et Lagrave, une subvention d'un montant de 4 000 € sur un montant total T.T.C de 20 000 €.

- le quartier des Erables,

- le parc d'activités de Beauséjour.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REGLEMENT

Le versement de la subvention sera effectué envers la commune de Ambares et Lagrave selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès la signature de la présente convention,
- 20 % à la réception de la copie de l'étude, du rapport final et du bilan financier de l'étude.

Ces éléments devront être transmis au plus tard le 30 juin 2012

ARTICLE 7 : DUREE ET CONDITIONS DE RESILIATION

La convention est conclue pour une durée de un an et prendra échéance 6 mois après la fin du présent exercice, soit au 30 juin 2012.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations, l'autre partie sera autorisée à tout moment, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet durant un mois, ou immédiatement en cas de manquement non réparable, à résilier la convention par simple envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 9 : LITIGES

Toute difficulté relative à l'application de la présente convention devra être réglée devant le tribunal compétent

Fait à Bordeaux,

Le Maire de la
Commune d'Ambares et Lagrave

P/Le Président de la
Communauté Urbaine
de Bordeaux,
Le Vice-Président

Michel Lhéritié

Nicolas Florian

ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 Achat				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				74 Subventions			
61 Services extérieurs				Etat			
Locations immobilières et mobilières				Région			
Entretien et réparation				Département			
Assurance				Cub			
Documentation				Communes			
Divers				Organismes sociaux			
62 Autres services extérieurs				Fonds européens			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				CNASEA (emplois aidés)			
Publicité, publication				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Déplacements, missions							
Services bancaires, autres				75-Autres produits de gestion courante			
63 Impôts et taxes							
Impôts et taxes sur rémunération				76 Produits financiers			
Autres impôts et taxes							
64-Charges de personnel				78 Reports			
Rémunération des personnels				Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges sociales							
Autres charges de personnel							
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 Emplois des contributions volontaires en nature				87 Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
				Dons en nature			

<i>Personnel bénévole</i>							
TOTAL				TOTAL			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom) ..

représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : à

Signature :